









Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Grande-Synthe, Nord - Janvier 2022

Depuis 2017, le projet HRO, soutenu par l'Auberge des migrants, a pour mission d'observer, de documenter et de dénoncer quotidiennement les violences d'Etat perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique *.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :

	Au moins 4 expulsions de lieux de vie informels		Au moins 234 tentes et bâches détruites
	Au moins 103 couvertures et duvets détruits		Au moins 17 sacs à dos détruits
	Des habits ont été détruits à au moins 20 reprises		Au moins 18 mineur.e.s isolé.e.s rencontré.e.s

La stratégie politique consistant à éviter les "points de fixation" a conduit à des expulsions de plus en plus fréquentes à Grande-Synthe. Certaines options d'hébergement, avec des bus, sont forcées, ceux qui résistent sont souvent arrêtés par la police aux frontières. Au cours de ces opérations, tous les abris, biens de premières nécessités et affaires personnelles sont alors détruits et/ ou saisis. Ces opérations d'épuisement sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placements en rétention administrative alors illégaux. Ces contrôles d'identité et arrestations arbitraires sont quotidiens, même en dehors du contexte des expulsions.

Dans le cadre de la politique de harcèlement menée à la frontière, l'Etat a mené des expulsions de grandes ampleurs à Grande Synthe les 06/01, 13/01 et 19/01. Ces expulsions concernaient respectivement au moins 400 personnes dont des familles avec enfants. A chaque expulsion, les biens personnels des personnes (tentes, couvertures, sacs, papiers d'identité, téléphones portables, médicaments, vêtements etc.) ont été détruits sur place et/ou jetés à la benne, sans leur laisser la possibilité de les récupérer. Ces actes contraires à la loi (Art 322-1 et suivants du Code pénal) ont été commis sous les yeux d'un huissier en charge des expulsions.



HRO a observé une augmentation des expulsions de grande ampleur et des violences depuis le 10 juillet 2020, parallèlement à la nomination de Gerald Darmanin au poste de Ministre de l'Intérieur.

Les tentes continuent d'être détruites par l'équipe de nettoyage sous la supervision des forces de l'ordre et de l'Etat. Les agents de nettoyage et/ ou les forces de l'ordre ont secoué des tentes afin de réveiller les personnes ou de vérifier qu'il n'y avait personne dans ces abris.

Le 06/01, des personnes ont été empêchées de rentrer sur leur lieu de vie pour parler aux agents de l'association AFEJI, chargés d'informer les personnes sur les mises à l'abris.

Le 13/01, un CRS a pris en photo des personnes exilées, dont des enfants qui venaient d'être expulsés, avec son téléphone personnel.



L'équipe HRO a constaté l'utilisation systématique de machinerie lourde, y compris des pelleteuses, pour détruire et ainsi vider les zones des affaires personnelles des personnes expulsées. Cela alors même que les propriétaires de ces affaires étaient, souvent, à côté. ***

Harcèlement des observateur.ice.s :



17 tentatives d'intimidation:

En tout lors des quatre opérations d'expulsions, les observateur.ices se sont faits contrôler leurs identité 7 fois, sans base légale indiquée. Les périmètres de sécurité établis par les forces de l'ordre étaient arbitraires. En conséquence, les observations des membres HRO ont été grandement entravées. Le 06/01, les observateur.ice.s ont été escortés loin de l'opération d'expulsion une dizaine de fois. Ce même jour, des CRS ont forcé des observateur.ice.s à traverser un fossé glissant et dangereux car ces dernier.e.s étaient "trop près". Aussi, un CRS a entravé la documentation d'un.e observateur.ice en frappant son téléphone portable. Le 19/01, un CRS a dit "C'est bon les gars on est payé pour ça" quand lui et ses collègues escortaient les observateur.ice.s loin de l'opération. Les observateur.ice.s ont été pris en photo au moins 3 fois, le 13/01 et le 19/01.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

**Le nombre de signalements effectués est au delà du nombre réel de mineur.e.s isolé.e.s qui étaient en situation de rue et de danger sur le territoire Grand- Synthois au mois de janvier 2022. Sur ce territoire, aucune association mandatée n'a d'activité spécifique ciblant les MIE et se trouve en capacité d'effectuer ce travail d'identification précise (Source : Utopia 56)

***Preuves partagées sur nos réseaux sociaux (instagram : @Humanrightsobs, twitter : @HumanRightsObs).